



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
OU
COPIE DE RÉOLUTION

MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-SÉVERIN

Séance régulière de ce conseil tenue à Saint-Séverin à 20h15, ce treizième jour de décembre deux mil dix (**13 DÉCEMBRE 2010**) au centre administratif de Saint-Séverin, 1986, place du Centre.

À laquelle sont présents les membres du conseil :

Michel Champagne, maire
Marie-Ève St-Amand, conseillère
Cécile G. Déry, conseillère
René Veillette, conseiller
Lucie Francoeur, conseillère

Absence : Julie Trépanier, conseillère
Pierre Lafontaine, conseiller

Formant ainsi quorum

2010-12-177 ADOPTION DES FONDEMENTS DE LA POLITIQUE FAMILIALE

Il est proposé par Marie-Ève St-Amand, appuyé par René Veillette et il est résolu que les fondements de la Politique familiale soient approuvés tels que présentés et qui se définissent comme suit :

La définition de la famille

La famille est la cellule de base de notre collectivité, où se vit l'amour, l'estime de soi et l'apprentissage de la vie en société. Elle est composée d'une relation parent enfant et accorde une place importante aux grands-parents. Entre eux, les membres d'une même famille partagent des valeurs et tissent des liens significatifs permettant de s'y identifier au cours des cycles de la vie. Enfin, la famille de Mékinac est en constante évolution; un lieu où l'on se sent accueilli et reconnu.

Les orientations

Les orientations déterminent les lignes de pensée directrices de la Politique. Elles cernent les positions de la Politique Familiale autant face au « comment faire » que dans la nature des actions entreprises pour les familles. Elles inspirent les principes directeurs (en ce qui a trait aux manières d'agir des acteurs) et les axes d'intervention, qui orientent, plus précisément, l'action familiale.

1. Favoriser l'établissement et la consolidation de milieux de vie où il fait bon vivre en famille.
2. Développer un réflexe famille dans les prises de décisions de la communauté.
3. Favoriser l'établissement de nouvelles familles, la rétention des familles actuelles et le maintien des jeunes dans Mékinac.
4. Favoriser la diffusion et l'échange adéquat d'informations entre les partenaires et auprès de la population quant aux actions et aux services entrepris auprès des familles.
5. Soutenir un partenariat cohérent et continu entre les municipalités, la MRC, les ressources du milieu vers des actions communes en faveur du mieux-être des familles.

6. Considérer les familles avec respect et ouverture, dans toutes leurs formes et leurs différences.
7. Maintenir, améliorer et valoriser ce qui se fait déjà en faveur des familles.
8. Promouvoir le sentiment d'appartenance des familles à leur municipalité et à Mékinac.

Les principes directeurs

Les principes directeurs s'adressent directement aux acteurs qui participent, de près ou de loin, à la Politique Familiale. Ils stimulent leur manière d'agir et agissent à titre de thèmes directeurs en matière de développement familial.

1. La synergie des actions

Les actions « famille » entreprises sont une responsabilité collective. La MRC, les municipalités, les ressources impliquées et les citoyens doivent travailler et agir en concertation dans le respect de l'autonomie, des compétences et des ressources propres à chacun.

2. L'engagement

Par la Politique familiale, la MRC, les municipalités et les ressources impliquées se doivent d'être engagées concrètement auprès des familles du territoire. Cet engagement sera démontré par un investissement réel de leur part à atteindre des résultats tangibles en faveur des familles.

3. Le potentiel humain

La MRC, les municipalités et les ressources impliquées considèrent le potentiel humain des familles comme principal levier de la Politique Familiale.

Les axes d'intervention

Les axes d'intervention orientent l'ensemble des actions entrepris dans les plans d'actions MRC et locaux. Ils sont, en quelque sorte, des critères à lesquels les actions doivent tenter de répondre.

1. L'accessibilité

Les actions « famille » entreprises chercheront à optimiser l'autonomie d'action des familles en facilitant l'accessibilité financière, géographique, temporelle et à l'information.

2. Le maillage inter-génération

Afin de solidifier le tissu social sur le territoire de Mékinac, les actions famille entreprises favoriseront la représentation de membres de la famille, de diverses générations, dans un même contexte.

3. Le développement réaliste et durable

Les actions « famille » mises en place s'efforceront à répondre aux besoins d'aujourd'hui et de demain des familles du territoire. Elles seront réalisées dans une optique de préservation à long terme et de prise en charge par le milieu.

4. La promotion des saines habitudes de vie

Selon leur nature propre, les actions famille entreprises tenteront de mettre en place des conditions afin de favoriser le développement de saines habitudes de vie chez les familles de Mékinac.

Les champs d'intervention

Les champs d'intervention déterminent dans quels domaines les actions de la Politique Familiale sont entreprises. Ils sont utilisés pour le plan d'action régional et la Grande Assemblée Famille a statué que chacune des municipalités doit avoir au moins une action famille par champ.

1. L'information et la communication

Concerne la promotion et l'information sur les services existants, les ressources offertes, les activités ou les mesures municipales entreprises pour le bien-être des familles.

Concerne aussi la mise en valeur et les démarches reliées à la présence de systèmes fiables de télécommunication afin d'augmenter la qualité de vie des familles et d'en attirer des nouvelles.

2. L'organisation des services municipaux et la sécurité

L'administration municipale concerne tout ce qui touche les services municipaux et, particulièrement, la prestation de services aux familles.

Les municipalités ont aussi la possibilité de jouer un rôle préventif en matière de sécurité publique outre les services courants offerts à la population.

3. Loisirs et culture

Concerne tout ce qui touche les loisirs et la culture au niveau de la planification d'espaces, d'équipements et d'activités pour les familles du territoire.

4. La vie collective

Concerne les services aux familles offerts par des organismes, des institutions, des ressources du milieu (en favorisant les partenariats avec la municipalité ou la MRC) afin d'optimiser la qualité de vie des familles.

5. Le transport

Concerne la sécurité des voies publiques dans les déplacements des familles (états des chaussées et des trottoirs, comportements routiers...), la planification de la circulation (traverses piétonnières, limite de vitesse, feu de circulation...) et l'efficacité des moyens de transports alternatifs (transport collectif, covoiturage...)

6. L'environnement et l'aménagement du territoire

Concerne la prévention et la promotion de la qualité de l'environnement et de l'aménagement de milieux de vie épanouissants pour les familles (l'urbanisme).

- ADOPTÉE -

COPIE CERTIFIÉE CONFORME À SAINT-SÉVERIN,
CE 14^E JOUR DE DÉCEMBRE 2010 (14-12-2010)

Jocelyn St-Amant
Directeur général/secrétaire-trésorier